

ANSSI

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[Voir le fil d'Ariane](#)

La directive NIS 2

Alors que la menace cyber augmente et que les systèmes d'information restent pour partie vulnérables, la directive NIS 2 (Network and Information Security), publiée au Journal Officiel de l'Union européenne en décembre 2022, représente une opportunité unique. Sa mise en application va permettre à des milliers d'entités qui concernent le quotidien des citoyens de mieux se protéger.

La [directive NIS 2](#), qui s'appuie sur les acquis de la [directive NIS 1](#), marque un changement de paradigme, tant à l'échelon national qu'à l'échelon européen. Face à des acteurs malveillants toujours plus performants et mieux outillés, touchant de plus en plus d'entités trop souvent mal protégées, la directive NIS 2 élargit en effet ses objectifs et son périmètre d'application pour apporter davantage de protection. Cette extension du périmètre prévue par NIS 2 est sans précédent en matière de réglementation cyber. Elle amène aussi les Etats membres à renforcer leur coopération en matière de gestion de crise cyber, en donnant notamment un cadre formel au réseau CyCLONe (Cyber Crisis Liaison Organisation Network) qui rassemble l'ANSSI et ses homologues européens.

L'ANSSI communiquera sur la directive NIS 2 tout au long de sa transposition à l'échelle nationale, partageant à l'ensemble des parties prenantes le fruit de ses travaux.

Les futures entités essentielles et importantes sont invitées à s'engager dès à présent dans une démarche de sécurisation cohérente avec NIS 2.



Depuis le 17 mars 2026, l'ANSSI met à disposition le Référentiel Cyber France (ReCyF), qui liste les mesures recommandées par l'ANSSI pour atteindre les objectifs de sécurité fixés par NIS 2.

Le ReCyF, diffusé à ce stade en tant que document de travail, correspond au référentiel de cybersécurité mentionné à l'article 14 du projet de loi Résilience. Ce référentiel, par défaut non-obligatoire, permettra aux futurs assujettis qui décident de l'appliquer de s'en prévaloir en cas de contrôle de l'ANSSI.

L'ANSSI donne également l'accès à un outil de comparaison de référentiels qui vise à faciliter la compréhension de ReCyF et à le comparer à d'autres référentiels, normes ou réglementations déjà existants. Il s'adresse aux entités déjà engagées dans des démarches de sécurisation.



MonEspaceNIS2 - Suis-je concerné ? - Pour bien débiter

Prenez connaissance du ReCyF



Découvrez l'outil de comparaison



ClubSSI - Anticiper l'enregistrement NIS 2



Consultez la FAQ dédiée à NIS 2



Contactez l'équipe NIS 2

monespacenis2 [at] ssi.gouv.fr

**Suivez-nous
sur les réseaux sociaux**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



info.gouv.fr

service-public.gouv.fr

legifrance.gouv.fr

data.gouv.fr

[Contact & accès](#) | [Presse](#) | [Mentions légales](#) | [Accessibilité : non conforme](#) | [Plan du site](#)

Sauf mention explicite de propriété intellectuelle détenue par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous [licence etalab-2.0](#) | Ce site est fait avec [Sites Conformes](#)
